



Programme 2018

Appel à projet n° 1-21/2018

Date limite d'envoi des réponses : **Lundi 2 juillet 2018**

Normes et réglementations environnementales relatives aux produits de constructions Impacts sur l'intégration de déchets ou de matériaux issus du recyclage Etat des lieux et benchmarking européen

Contexte

Les produits de construction sont encadrés par le règlement européen 305/2011 dit « Produits de Construction ». Ce texte précise les critères de mise sur le marché des produits et les conditions harmonisées d'évaluation de leurs caractéristiques et performances techniques en lien avec leurs usages. Par suite (décret 2013-1264), tout acteur responsable de la mise sur le marché d'un nouveau produit de construction doit établir une Déclaration Environnementale (EPD « Environmental Product Declaration »). Cette déclaration peut être complétée par des informations complémentaires en lien avec des aspects sanitaires : émissions de substances dans l'air, l'eau et le sol au cours de l'usage du matériau ; correspondant ainsi à une fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire. À la demande de la Commission Européenne, le comité de normalisation CEN/TC 351 développe ainsi des normes harmonisées permettant d'évaluer l'émission de substances dangereuses par les produits de construction dans leurs conditions normales d'utilisation. Le règlement « Produits de Construction » considère également l'usage durable des ressources naturelles, précisant que les ouvrages de construction doivent être conçus, construits et démolis de manière à assurer une utilisation durable des ressources naturelles.

Les filières de recyclage de déchets peuvent fournir de nombreux matériaux susceptibles d'être utilisés comme matériaux de substitutions ou comme constituants de nouveaux matériaux, aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Citons par exemple l'incorporation de résidus minéraux dans la

fabrication du béton, l'intégration de résidus plastiques pour la fabrication de panneaux composites plastiques-bois, etc.

Si les politiques européenne et française de gestion des déchets encouragent le développement de l'économie circulaire dans l'ensemble des secteurs industriels, l'encadrement réglementaire et normatif national et européen reste encore peu clair sur **l'évaluation environnementale de matériaux de construction** potentiellement constitués (partiellement ou totalement) de déchets ou de matériaux issus d'opérations de valorisation de déchets. En France, face à cet enjeu économique et environnemental majeur, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition écologique et solidaire a confié au CEREMA le soin de piloter un groupe de travail afin d'élaborer un guide technique de recommandation sur l'acceptabilité environnementale et sanitaire des matériaux alternatifs en construction. Ce guide a pour ambition de proposer des critères d'acceptation dans une perspective de développer le recours à des matériaux alternatifs dans des conditions maîtrisées.

Objectifs

L'existence d'un guide en France est une avancée majeure pour l'intégration des déchets ou de matériaux issus d'opérations de recyclage dans un contexte réglementaire favorisant la gestion circulaire des matières premières et secondaires. L'objectif du présent projet est d'établir un état de l'art européen sur la réglementation, les normes et techniques de **caractérisation environnementale** de matériaux alternatifs dédiés à la fabrication de matériaux de construction, et de **comparer les démarches** des états membres (dont la France) qui s'intéressent à cette problématique. Il s'agira de fournir un regard objectif sur les démarches réglementaires et techniques dans les états membres de l'UE les plus impliqués et d'établir des recommandations pour la France.

Les usages en technique routière ne seront pas abordés au cours de cette étude.

Contenu de l'étude - Programme de travail

Les proposant feront preuve d'initiative quant à la structuration du projet et présenteront dans leur réponse une organisation appropriée de la mission ; organisation qui devra permettre de répondre au mieux aux objectifs énoncés, notamment via la réalisation des éléments demandés ci-dessous.

Après une présentation introductive des enjeux et du contexte européen de l'intégration des déchets et matériaux issus du recyclage dans les produits de construction, le proposant abordera dans une première phase synthétique les principaux gisements de déchets et filières de traitement ou prétraitement, en vue de leur valorisation en tant que matériaux constitutifs de produits de construction **en France et à l'échelle européenne**. La seconde phase de l'étude sera consacrée à un benchmarking européen portant sur les règles et pratiques actuelles des états membres de l'Union Européenne en termes réglementaire, normatif et procédures d'évaluation environnementale et

sanitaire (tests utilisés, critères ou référentiels retenus, etc.) de produits de construction constitués (partiellement ou totalement) de déchets ou matériaux issus d'opérations de recyclage. Cette analyse intégrera les réglementations nationales, normes et guides techniques. La troisième phase de l'étude portera sur l'analyse des pratiques actuelles et à venir, et sur la comparaison des pratiques des états de l'UE intégrant la France. En concertation avec les membres de l'association RECORD, cette analyse devra conduire le répondant à identifier les avancées et points de blocage techniques et réglementaires, limitant actuellement le recours à ces matériaux issus de déchets, recyclés en tant que produits de construction et à proposer des recommandations et des pistes argumentées d'amélioration.

- *Le proposant rédigera une réponse argumentée, proposant une organisation pertinente aussi bien de la mission que des livrables.*
- *Une réponse émanant d'un consortium réunissant plusieurs compétences complémentaires (réglementaires et évaluation environnementale) peut être un atout.*

Durée de l'étude

8 à 10 mois

Cadre budgétaire

35 000 euros hors taxes

Déroulement et livrables exigés

- **Déroulement d'une étude et procédures à suivre :**

<https://www.record-net.org/deroulement-etude/>

- Il est à noter qu'en fin de projet, à l'issue des réunions de travail telles que décrites dans la page ci-dessus, l'équipe organisera une réunion de restitution d'une heure environ par web conférence (système supporté par RECORD). Ce webinar aura pour but de présenter de manière didactique, les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres de RECORD et à toute personne que RECORD souhaitera convier.

- **Livrables**

- Au minimum, 1 rapport intermédiaire en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
- 1 rapport final en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
- 1 diaporama en français présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
- 1 diaporama en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
- 1 synthèse détaillée des travaux d'environ 5000 mots en français et en anglais,
- Animation d'un webinar (comme explicité ci-dessus).

Des compléments d'information concernant ces livrables (modèles à suivre, diffusion, etc.) sont disponibles via le lien mentionné ci-dessus.

Valorisation

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue sera tenue de participer, à la demande de RECORD, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (publication, séminaire). La réponse à cet appel pourra intégrer un développement sur ce point (valorisation envisagée : oui / non, moyens de valorisation adaptés au sujet, etc.).

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le **formulaire** disponible sur le site de RECORD, à la page de parution des appels d'offre.

Les réponses sont à retourner pour le **lundi 2 juillet 2018** dernier délai (date d'envoi du courriel et du dépôt sur le site).

Chaque dossier doit impérativement être fourni à la fois :

Par dépôt à l'adresse suivante :

<https://record-net.org/appels-d-offres>

ET par courriel à

contact@record-net.org

Evaluation des réponses

Au-delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par RECORD, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate (expériences, publications, etc.), la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.